



# Centre de Loisirs Sans Hébergement

## Club Ecole Sportif et Culturel

—

Année Scolaire  
2025-2026

8, rue des Lutins – Route de Didier - 97200 Fort de France  
Tél. : 0596 64 36 84 – Email : celojeu972@gmail.com  
[www.celojeu.fr](http://www.celojeu.fr)

# FONCTIONNEMENT DU CENTRE

Célojeu accueille les enfants de 3 ans (révolus) à 11 ans les journées du mercredi en période scolaire, du mois de septembre au mois de juin.

Deux formules vous sont proposées.

## CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

Dans ce cadre, vos enfants sont pris en charge en garderie par des animatrices toute la journée, et bénéficient d'un déjeuner et du goûter de l'après midi.

Il est à noter que les enfants inscrits en Centre de Loisirs Sans Hébergement doivent obligatoirement pratiquer au moins deux activités en Club Ecole dans la journée.

## CLUB ECOLE SPORTIF ET CULTUREL

Parallèlement au Centre de Loisirs, Célojeu propose aux enfants externes la pratique de différentes disciplines en Club Ecole au cours de l'année scolaire. Qu'elles soient sportives ou culturelles, ces différentes disciplines sont enseignées par des professionnels diplômés d'Etat ou des moniteurs confirmés.

Les activités en Club Ecole sont accessibles aux demi-pensionnaires inscrits en Centre de Loisirs et aux externes en fonction de leur âge, et/ou de leur niveau.

**NB : Les deux prestations, Centre de Loisirs et les activités en Club Ecole, font l'objet de tarifications distinctes n'ayant aucun lien entre elles.**

## RENTREE 2025

Pour la rentrée 2025, nous accueillons les enfants demi-pensionnaires en Centre de Loisirs à partir du **mercredi 3 septembre**, et jusqu'au **mercredi 24 juin 2026**.

Les activités culturelles et sportives en Club Ecole débuteront elles, à partir du **mercredi 10 septembre**, et fonctionneront selon le calendrier remis à l'inscription. Les externes seront accueillis à partir de cette date.

### Horaires :

L'heure d'ouverture du centre en toute période est 7h. L'heure de fermeture est 17h30 précise.

L'arrivée des enfants en CLSH se fait **avant 8h30**.

La sortie a lieu dès 16h30. Elle peut se faire jusqu'à **17h30 au plus tard**.

**Il est absolument indispensable d'être ponctuel à l'heure de fermeture, cet horaire est impératif !**

## VACANCES SCOLAIRES

Des stages de vacances et des sorties sont organisés le long de l'année lors des vacances scolaires de la Toussaint, de Pâques et durant le mois de juillet.

Pendant ces périodes, le centre peut fonctionner selon un programme et un tarif spécifique, propres à chaque période, avec, soit un forfait pour la période, soit, un forfait journalier.

Les parents sont informés en avance des thèmes, et des programmes prévus pour ces périodes.

Les inscriptions se font spécifiquement pour ces stages de vacances.

## INSCRIPTIONS

L'inscription à Célojeu est annuelle et est adossée au calendrier de l'année scolaire de septembre à juin.  
**Les conditions d'inscription sont les mêmes pour le Centre de Loisirs ou Les activités en Club Ecole.**

Les documents suivants doivent impérativement être remis dès le premier jour de présence au centre :

- Cotisation annuelle d'inscription 25 Euros
  - Une photo d'identité
  - Un certificat médical (daté de moins de 3 mois) et précisant :
    - l'aptitude de l'enfant à vivre en collectivité
    - la non contre indication à la pratique des activités choisies
    - l'absence de signe cliniquement décelable d'affection contagieuse.
- Pour les anciens, qui l'ont produit l'an dernier, daté de 2024, il reste valable pour l'année 2025-2026.
- Une photocopie des pages des vaccins du carnet de santé à jour.
  - Copie de l'assurance : - extra scolaire MAE 24/24 +, ou responsabilité civile des parents.  
(Nous redonner une copie en janvier, si le contrat est établi sur l'année civile.)

**Aucun enfant ne pourra commencer les activités sportives sans certificat médical. Aussi nous vous invitons à vous y prendre tôt afin d'avoir ce document dès l'ouverture du centre.**

## PARTENARIAT CAF MARTINIQUE

**Nous vous informons que nous avons signé une convention de partenariat avec la CAF de la Martinique.**

Pour les ½ pensionnaires, selon votre quotient familial, vous pouvez bénéficier d'une allocation de 13 ou 18€, à déduire du tarif de la journée.

Les parents bénéficiaires seront autorisés à régulariser la demi-pension le dernier mercredi du mois concerné, selon notre calendrier.

Pour les activités, la CAF octroie aux parents bénéficiaires, un forfait (maximum 200€) pour les enfants de 4 à 11 ans. Ce forfait, peut être dégressif selon la date du début des cours.

Dans tous les cas, il est nécessaire de nous faire parvenir l'attestation de quotient familial de l'année précédente à partir de septembre 2024, et de nous communiquer votre numéro d'allocataire et le nom du parent bénéficiaire.

# CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

**Le mercredi en période scolaire Célojeu accueille les enfants en Centre de Loisirs Sans Hébergement de 7h à 17h30.**

Dans ce cadre, vos enfants sont pris en charge en demi-pension et en garderie par des animatrices toute la journée, et bénéficient alors d'un déjeuner et du goûter de l'après midi.

Il est à noter que seuls les enfants pratiquant au moins 2 activités dans la journée en Club Ecole peuvent être inscrits en Centre de Loisirs pendant la période scolaire.

Les inscriptions se font en début d'année scolaire pour l'ensemble de l'année.

## PRIX DE LA JOURNEE

**Le montant de la journée en CLSH est de 44,00 €.** Il comprend la garderie de la journée, le déjeuner et le goûter de l'après midi. Ce montant est à multiplier par le nombre de mercredi compris dans le mois, et il est à payer chaque début de mois, dès le premier mercredi.

**Ce tarif ne concerne que la 1/2 pension : le prix des activités sportives et culturelles n'y est pas inclus.**

Pour cause d'abus, nous n'assurerons pas la demi-pension d'un enfant dont le mois précédent n'a pas été réglé.

## EN CAS D'ABSENCE D'UN DEMI PENSIONNAIRE

**Quelle qu'en soit la raison, les parents acquitteront 50% du prix de journée, soit 22,00€.**

Ce forfait entre dans la rémunération du personnel régulièrement présent.

Nous demandons aux parents d'avoir la correction de prévenir en cas d'absence d'un enfant avant 9h. Faute de prendre cette précaution, la journée sera due dans son intégralité.

Si cette absence est liée à une maladie contagieuse, un certificat médical de non contagiosité sera demandé pour cet enfant et ses frères et sœurs.

## JOURNEE PONCTUELLE

**Exceptionnellement un externe pourra passer la journée en CLSH.**

Dans ce cas, il est nécessaire que le centre soit averti la veille ou l'avant-veille afin de faciliter la prise en charge et de prévoir les repas et goûter de l'enfant.

Le prix de journée est de **45,50€.**

## LISTE DU MATERIEL POUR LA JOURNEE EN CLSH

- Un goûter pour 10h si nécessaire.
- Un sac avec des vêtements de rechange (au moins 2), le tout marqué au nom complet de l'enfant, ainsi qu'un sachet plastique pour les vêtements sales ou mouillés (après piscine).

- Pour les filles, merci d'éviter les robes et les jupes qui peuvent être une gêne lors des activités (cirque), ou des jeux.
- Pour les petits (les 3-5 ans) qui font la sieste : un drap housse de berceau en jersey marqué au nom de l'enfant.

Merci de vérifier le sac de votre enfant le mercredi matin avant de quitter la maison afin qu'il n'oublie rien pour ses activités.

Nous ne fournissons ni le repas des enfants au régime, ni le goûter du matin.

Le soir, avant de quitter le centre, merci de vérifier que votre enfant n'oublie rien et qu'il n'aurait, par mégarde, mis dans son sac un vêtement qui ne lui appartiendrait pas.

Il est regrettable que certains vêtements, même marqués, partis malencontreusement dans un autre sac ne reviennent pas.

Nous vous remercions d'être vigilants sur ce point !

# CLUB ECOLE SPORTIF ET CULTUREL

**En plus du Centre de Loisirs Sans Hébergement, Célojeu fonctionne aussi le mercredi en Club Sportif et Culturel.**

Plusieurs disciplines sportives et culturelles sont alors accessibles aux enfants demi-pensionnaires et aux externes en fonction de leur âge et/ou de leur niveau.

**A partir du Mercredi 10 Septembre 2025 (et jusqu'au 27 Mai 2026), nous assurons aux enfants 30 cours pendant l'année scolaire.**

A l'inscription il vous sera remis le calendrier prévisionnel de nos cours.

Des modifications pourraient y être apportées. Vous serez informés de tout changement.

Le jour du 30<sup>e</sup> cours sera réservé, soit à la représentation de fin d'année, soit à la remise des diplômes ou des grades en judo, ou au dernier cours.

En fin de calendrier, une fois toutes les activités assurées, au mois de juin, des sorties pédagogiques et ludiques peuvent être envisagées le matin et une baignade (surveillée par notre Maitre Nageur Sauveteur), organisée l'après midi, moyennant une participation des parents (frais de sortie et baignade).

## ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES DISPENSEES

- Anglais,
- Arts Plastiques
- Echecs
- Ecole de Cirque
- Ecole de Judo
- Ecole de Natation

Ces activités sont collectives.

### **Durée des cours**

L'heure et la durée des cours (30mn, 45mn ou 1h) dépendent de l'âge ou du niveau de l'enfant. Vous serez informés des heures et de la durée des cours à la rentrée.

### **Nouveaux inscrits en natation**

Le matin du 3 Septembre, un test de natation sera prévu pour tous les nouveaux inscrits, à partir de 5 ans. L'heure du test sera précisée ultérieurement.

### **Le cas particulier de la musique**

**A partir de 5 ans, l'enseignement de la guitare classique est possible.**

**A partir de 6 ans, l'enseignement du piano et de la flûte est possible.**

Le tarif de ces disciplines ne rentre pas dans celui des activités sportives et culturelles citées précédemment.

Ces disciplines **dispensées individuellement** fait l'objet d'une tarification distincte qui vient s'ajouter aux

tarifs des disciplines collectives, à consulter sur le document de présentation spécifique disponible sur notre site web. ([www.celojeu.fr](http://www.celojeu.fr))

A propos de l'instrument : Les enfants devront posséder leur propre instrument (guitare ou piano) pour l'apprentissage à la maison. Pas une « guitare jouet », mais un véritable instrument d'étude. Si vous souhaitez des conseils pour l'achat, nous vous invitons à vous rapprocher du professeur.

**Toutes les activités sont assurées par des professionnels diplômés d'Etat ou des moniteurs confirmés.**

## TARIFS DES ACTIVITES EN CLUB SPORTIF ET CULTUREL

Le tarif des activités sportives et culturelles, et celui des journées en Centre de Loisirs Sans Hébergement sont indépendants.

**Le tarif annuel des disciplines n'incluent pas les journées en Centre de Loisirs Sans Hébergement !**

Les activités sportives et culturelles sont payables à la rentrée, d'avance, et peuvent se faire en 3 ou 4 règlements.

Ceux-ci devront se faire au secrétariat par carte bancaire, en espèce, ou par chèque à l'ordre de CELOJEU SARL, le dernier règlement devant intervenir en décembre 2025.

### Tarifs annuels TTC payables en début d'année scolaire

- 1 activité .....520,00 €
- 2 activités .....988,00 €
- Pour la 3<sup>e</sup> activité .....416,00 €
- A partir de la 4<sup>e</sup> activité .....364,00 €

Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne sera accordé.

En cas d'arrêt dans l'année pour raison médicale sérieuse (hospitalisation), un certificat médical de l'hôpital sera demandé. Dans ce cas, et uniquement celui-ci, un avoir pourrait être accordé le temps de l'arrêt prescrit par l'hôpital.

### Vacances scolaires

Les tarifs tiennent déjà compte des vacances scolaires, qui ne sont pas incluses au calendrier. Toutes les disciplines observent la même périodicité que le cycle scolaire. Elles sont donc interrompues pendant les petites et grandes vacances.

Toutefois, et afin d'assurer les 30 cours dans l'année, l'ouverture du centre peut être maintenue un mercredi, soit en début de vacances, soit veille de rentrée de vacances.

Pendant les vacances de la Toussaint, Pâques et juillet, le Centre de Loisirs fonctionne selon un programme et un tarif, propres à chaque période, avec, soit un forfait pour la période, et un forfait journalier.

**NB** : Pour le judo, les parents devront acquitter, pour les enfants à partir de 5 ans, l'affiliation à la Fédération de Judo dont le montant sera communiqué en début d'année scolaire.

## INSCRIPTIONS EN COURS D'ANNEE

Les inscriptions sont possibles en cours d'année, en fonction des places disponibles. Le tarif est alors calculé au prorata du nombre de cours restant sur l'année.

## EN CAS D'ABSENCE

### Absence du professeur

Lors de l'absence d'un professeur, les cours manqués seront récupérés, soit, si possible, en prolongeant le cours jusqu'à récupération complète, soit le samedi après midi après consultation des parents, ou les mercredis qui suivent le dernier jour du calendrier de CELOJEU.

### Absence de l'élève

Nos cours sont collectifs, aussi, les cours manqués par l'absence de l'élève ne seront pas récupérés.

## EXTERNES ET GARDERIE

### Les externes

Les externes sont les enfants qui ne sont pas inscrits en Centre de Loisirs en 1/2 pension et qui viennent sur le centre uniquement pour y pratiquer leur(s) activité(s).

L'externe vient à son cours et doit être récupéré **tout de suite** après celui-ci, par la personne qui en a la garde. Dans ce cas, nous vous remercions d'avance d'être ponctuels.

### Garderie

Elle peut s'appliquer aux externes qui nous sont confiés avant ou après leur(s) activité(s).

Elle est applicable avant la première activité et après la dernière activité, jusqu'au départ de l'enfant.

**Le forfait horaire de la garderie est de 16,00€.**

**NB :** Le goûter de l'après-midi n'est pas servi aux externes.

Il est uniquement inclus dans le tarif de journée des demi-pensionnaires inscrits en Centre de Loisirs.

# TENUES ET MATERIEL EXIGES POUR LES DISCIPLINES

**Merci de ne pas oublier le matériel nécessaire aux différentes disciplines.**

Pour toutes nos disciplines, les cours restent ludiques mais n'en sont pas moins sérieux. Aussi, nous vous remercions de l'expliquer aux enfants, et de leur donner tous les accessoires nécessaires, notamment : bonnet de bain, ceinture de judo, lutin pour l'anglais.

Nous vous demanderons de marquer tous les vêtements et les accessoires nécessaires aux différentes disciplines :

Bonnet, lunettes, serviette de natation, ceinture et tenue de judo.

## ACTIVITES SPORTIVES

### Cirque

Un cycliste noir et un tee-shirt de couleur gaie (rouge, vert, jaune, ou bleu)

### Natation

- Maillot de bain (Le caleçon de bain est à proscrire)
- Bonnet de bain (Obligatoire) : Pour des raisons d'hygiène, l'accès à la piscine ne pourra être possible sans celui-ci. Pas de dérogation possible. Merci d'y penser toute l'année.
- Serviette de bain ou sortie de bain. Nous n'avons ni bonnets, ni serviettes à prêter.
- Pour éviter que les enfants ne se refroidissent en sortant de la piscine chauffée, nous vous recommandons de prévoir un haut en lycra pour la natation.
- Important : Un sachet en plastique ou un sac étanche pour les vêtements mouillés. Les sacs de congélation font très bien l'affaire.

### Judo

Un kimono de judo (obligatoire).

Si votre enfant fait déjà du judo et que son kimono lui soit devenu trop petit, ce dernier pourrait peut-être faire le bonheur d'un plus jeune.

## ACTIVITES CULTURELLES

### Guitare et flûte

**1 guitare d'étude ou une flûte sont obligatoires.**

**Vous rapprocher du professeur pour le choix de l'instrument.**

En musique, l'étude à la maison est indispensable pour une bonne progression de l'enfant.

Il est nécessaire de ne pas oublier cet aspect. Trop d'enfants arrivent sans avoir ouvert le cahier de musique, ou revu le cours à la maison.

Nous vous remercions, de ne pas oublier d'inclure dans l'emploi du temps à la maison les leçons de musique avec l'apprentissage de l'instrument.

### **Anglais**

Un lutin de 20 pages.

### **Arts plastiques**

Un tee-shirt usagé « trop grand » à enfiler sur les vêtements pendant le cours ou un tablier très couvrant.

Un carton à dessins d'environ 52 X 72 ou 61 X 80 pour le rangement des travaux.

# CONDITIONS PARTICULIERES

## TENUE VESTIMENTAIRE

En Centre de Loisirs et/ou en Club Ecole, les enfants devront être vêtus comme "en vacances".  
Les chausser convenablement. Les tongs et les sandales sont à proscrire.

Nous vous conseillons de ne mettre aucun bijou de valeur aux enfants, et de ne leur donner ni jouets personnels, ni argent, ni tablette, ni téléphone.

Nous vous demanderons de marquer tous les vêtements et les accessoires nécessaires aux différentes disciplines (bonnet, lunettes, serviette de natation, ceinture et tenue de judo.)

**NB : Nous déclinons absolument toute responsabilité en cas de perte ou de casse !**

## EN CAS DE MALADIE

Pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène, les enfants ayant une blessure, même avec un pansement, ne pourront pas accéder à la piscine.

Pour les mêmes raisons, nous ne pouvons accueillir les enfants fiévreux, ou porteurs de poux.

Il en est de même pour ceux porteurs d'une maladie contagieuse (varicelle, rougeole, oreillons, coqueluche, scarlatine, conjonctivite, maladie de peau (impétigo, gale ou autre), et pour leurs frères et sœurs.

Un certificat médical de non contagiosité sera demandé au retour de l'enfant et de ses frères et sœurs.

Pour la prise d'un médicament, l'ordonnance est obligatoire.

Merci de ne pas mettre les médicaments dans le sac de l'enfant, même les médicaments homéopathiques.

## REGIME PARTICULIER

Nous ne fournissons ni le repas des enfants au régime, ni le goûter du matin.

## RECUPERATION DES ENFANTS

Nous ne remettons les enfants qu'à ceux qui nous les auront confiés.

Ils ne seront remis qu'aux étrangers munis d'une autorisation signée des parents, et de leur pièce d'identité. Sans ces documents, il sera inutile d'insister !

## HORAIRES

L'heure d'ouverture du centre en toute période est 7h. L'heure de fermeture est 17h30 précise.

L'arrivée des enfants en CLSH se fait avant 8h30. La sortie a lieu dès 16h30.

Elle peut se faire jusqu'à 17h30 au plus tard.

Il est absolument indispensable d'être ponctuel à l'heure de fermeture, cet horaire est impératif !